



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
3003 Berne

Courriel : verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Fribourg, le 22 août 2023

2023-750

Projets d'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 28 juin 2023 sur l'objet cité en titre, lequel a retenu toute notre attention. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre détermination y relative.

Après analyse des documents transmis, le Conseil d'Etat se détermine favorablement sur le projet d'ordonnance sous réserve de l'observation suivante :

Art.16 al.1bis : Les autorités cantonales de protection de l'air n'ont actuellement aucune connaissance des installations sous contrat. Par conséquent, la disposition doit être complétée afin que les exploitants de centrales de réserves, de groupes électrogènes de secours et des installations CCF notifient à l'autorité cantonale compétente de protection de l'air, dans un délai donné, qu'ils se sont engagés à produire de l'électricité. Alternativement, un rapport correspondant émanant du gestionnaire du réseau pourrait également être envisageable.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de bien vouloir prendre en compte notre détermination, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copies

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport ;
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ;
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ;
à la Chancellerie d'Etat.